

Ce débat a déjà eu lieu il y a quelques années, 2016 je crois et ce soir c'est une mise à jour pour intégrer les 14 communes qui ont rejoint la démarche du PLUI et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Quelques remarques de notre part pour alimenter le débat et répondre aux manques de ce PADD.

### **Axe1 : Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire.**

Oubli de valorisation du fret Rail et des voies navigables

1.1 Encourager la mutualisation de l'offre de stationnement et favoriser l'accessibilité pour tous les modes de déplacement piéton, vélo, bus, voiture là encore on oublie le rail et l'accès à la gare pour l'ensemble des usagers et des travailleurs pendulaires (Parking relais en zone bleue et pas de transport public tôt le matin pour y accéder sans sa voiture.

1.3 : Réserver et valoriser la diversité des activités agricoles, on est là aussi d'accord, on attend des actes forts sur notre secteur de la Bresse dans ce domaine notamment.

1.4 : Cyclotouristes, pourquoi toujours attendre la création d'infrastructure privée pour accueillir les cyclotouristes sur notre bassin de vie.

### **Axe 2 : Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale.**

Là aussi nous sommes d'accord et pourtant nous sommes loin des paroles aux actes, beaucoup d'habitat neuf sur la ville centre et les autres se partagent les miettes. Saint Marcel est essentiellement tourné vers de l'habitat pavillonnaire gourmand en espace et pas forcément en phase avec l'attente locale ce qui le prive de renouvellement de population (petits immeubles de logements sociaux et de logements en accession)

Gens du voyage : depuis plus de 3 mandats, on en parle et pourtant rien n'avance sur la sédentarisation. (Terrains familiaux locatifs ou logements adaptés)

### **Axe 3 : Préserver le cadre de vie.**

3.1 : Nous sommes naturellement d'accord, chaque secteur est différent sur notre agglomération et pourtant rien n'est dit sur notre patrimoine local : Maison des Sœurs et Eglise et bien d'autres petits édifices dispersés sur la commune.

En ce qui concerne les friches, là aussi je pense que nous sommes richement dotés avec la présence de l'EX usine William Saurin et cet espace n'est pas référencé sur ce document. On peut s'interroger sur la vision des élus qui ont participé à l'élaboration de ce PADD.

### **Axe 4 : Développer la qualité de vie pour chacun.**

4.2 : Promouvoir tous les modes de déplacements dans leur zone de pertinence.

En facilitant les déplacements pour les piétons et les vélos ou en favorisant la mobilité électrique Je reviens sur les transports publics ou le redéploiement n'a été porté qu'avec une vision comptable. Moins d'offres entraînant moins d'usagers ce qui implique moins de services et la boucle est bouclée.

Pas de continuité cyclable pour accéder aux zones d'activité (zone sud)

L'aménagement de la grande rue ne répond pas aux préconisations du PADD (partage de l'espace publique)

4.3 : Mettre en place les conditions d'une mobilité durable.

Depuis des années, on parle du stationnement autour de l'hôpital, de la gare et de parc relais

On continue de s'interroger sur l'intermodalité gare routière et gare ferroviaire

Plus proche de nous, on constate que feux intelligents et fluidité ne font pas bon ménage.